

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

# LE DÉPARTEMENT FÉLICITE LES COMMUNES COSTARMORICAINES LABELLISÉES

**Alain CADEC,**  
**président du**  
**Département et**  
**député européen**  
**et Yannick**  
**Morin, conseiller**  
**départemental**  
**du canton de**  
**Pléneuf-Val-**  
**André et président**  
**du comité**  
**départemental**  
**d'embellissement**  
**ont reçu mercredi**  
**20 décembre,**  
**en présence de**  
**Martine Lesage,**  
**directrice du**  
**Conseil national**  
**des villes et**  
**villages fleuris,**  
**les communes**  
**costarmoricaines**  
**labellisées en 2017.**

*« C'est pour encourager les évolutions vertueuses des pratiques des collectivités et de la population en matière environnementale, que le Département, par l'intermédiaire du comité départemental présidé par Yannick Morin, accompagne les communes qui souhaitent entrer ou progresser dans le label des Villes et villages fleuris, explique Alain CADEC. Derrière ce label, ce sont des solutions techniques concrètes qui sont mises en œuvre dans la gestion des aménagements paysagers gérés par les collectivités. Comme dans beaucoup de domaines, les collectivités sont là pour donner l'exemple. Notre rôle, à l'échelle départementale est de partager notre expertise avec nos partenaires pour diffuser les bonnes pratiques le plus largement possible. »*

En Côtes d'Armor, 66 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs, ce qui place le département en tête de la région Bretagne.

*« L'embellissement participe à l'attractivité de nos territoires et contribue à faire des Côtes d'Armor un département fleuri reconnu. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de proposer notre candidature, en 2018, au label département fleuri »* complète Yannick Morin.

## HOMMAGE À LOUIS CONAN

La réception des communes labellisées fut en outre l'occasion de rendre un hommage à Louis Conan, ancien conseiller général du canton de Paimpol, décédé en septembre dernier. « Louis Conan s'est beaucoup investi dans le domaine du fleurissement communal en fédérant les différents acteurs du domaine, qu'ils soient bénévoles, élus, techniciens, autour de cette question », a souligné Alain CADEC.

## À PROPOS DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis presque 60 ans, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises. Plus de 4 700 d'entre elles sont labellisées. Évoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

## CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

YVES COLIN

Cabinet du Président

T. 02 96 62 46 56

Port. 06 89 09 52 08

yves.colin@cotesdarmor.fr